

# Charte de la Fédération SOLIDARAUTO

#### **Préambule**

La mobilité au quotidien des personnes en situation de précarité et de recherche d'emploi est un enjeu majeur, surtout dans les zones péri urbaines et rurales qui manquent, dans la quasi-totalité des situations, de transports en commun. D'après le Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 7 millions de personnes rencontrent des difficultés de mobilité pour leurs déplacements quotidiens et 1 personne sur 2 a déjà refusé un emploi à cause de difficultés de mobilité.

Le Secours Catholique est concerné à plus d'un titre par cette thématique, qui impacte particulièrement les plus pauvres : par les aides financières (financement de réparation, de déplacement, de permis de conduire...), par les micro-crédits (dont les deux tiers ont pour objet la mobilité), par l'engagement de bénévoles dans des actions de plaidoyer, de transport solidaire ou de soutien à la mobilité...

C'est fort de ce constat et dans l'idée de développer un outil pratique d'aide à la mobilité que la délégation d'Angers, à partir de 2009, porté et soutenu la création d'une structure dédiée, sous le nom de « Solidarauto 49». Il s'agit d'une association reconnue d'intérêt général, qui gère un garage solidaire, support d'une entreprise d'insertion. Cette association fonctionne aujourd'hui avec des activités de vente de véhicules, de réparation et de location. Une deuxième association « Solidarauto 38 » a été créée à Grenoble fin 2012 sur les mêmes bases qu'à Angers (sans toutefois abriter d'activité d'insertion).

Très sollicités par des porteurs de projet dans différents territoires, conscients par ailleurs de la pertinence du modèle, comme de l'attrait du nom Solidarauto, très médiatique et ayant percé au niveau national, les Solidarauto 49 et 38 et le Secours Catholique ont convenu en 2014

- de déposer la marque
- de construire un cadre permettant une diffusion active de ce concept en France, par la constitution d'un réseau Solidarauto

La fédération Solidarauto, dont les fondateurs sont :

- les associations SOLIDARAUTO 49 et 38
- le Secours Catholique, par le biais des délégations du Secours Catholique de Maine et Loire et de
   l'Isère ayant contribué à l'émergence et à la création de ces associations.

Souhaite manifester son identité en rédigeant une Charte, proposée aux structures qui voudront rejoindre le réseau. Le respect de cette Charte conditionnera toute adhésion future et donnera la possibilité, après homologation, d'utiliser la marque Solidarauto.



### La Charte et la Fédération SOLIDARAUTO

La Charte Solidarauto précise l'esprit dans lequel se développent ses projets d'aide à la mobilité, identifie un référentiel de base commun aux garages Solidarauto, situe la place du Secours Catholique, créateur de ce concept, et identifie les modes de fonctionnement de la Fédération.

### 1. Mission, valeurs, principes, activité de référence

#### **Notre Mission**

Les structures SOLIDARAUTO ont pour mission principale d'aider à la mobilité des personnes rencontrant des difficultés sociales ou économiques.

### **Nos Valeurs et Principes**

- Accueil et accompagnement
- Solidarité
- Professionnalisme
- Le partenariat territorial, la coopération et l'action en réseau

Les personnes qui font appel à SOLIDARAUTO valorisent (d'après une étude d'impact de 2014) :

- un accueil cordial et pas seulement technique
- la disponibilité et le temps d'écoute
- la recherche d'une réponse technique en toute transparence
- le fait de pouvoir faire confiance

Les clients de SOLIDARAUTO peuvent être aussi adhérents à part entière de l'association et à ce titre partenaires d'un mouvement d'entraide et de solidarité qui les implique aux côtés des donateurs, des salariés et des bénévoles de l'association.

Nos structures ont vocation à fonctionner dans un cadre partenarial. Elles prennent place dans leur environnement social et économique, dans une logique d'accompagnement global des personnes en difficulté. Elles s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire, sous une forme associative ou coopérative.

Tout en étant ouverts à tous, les garages solidaires pratiquent des tarifs en fonction des revenus des personnes, en utilisant comme base pour les définir une référence transparente et connue du grand public (quotient familial par exemple).

#### Notre activité de référence

Une structure *Solidarauto* gère en pratique un garage automobile solidaire, et est centré autour d'un modèle couvrant obligatoirement les activités suivantes, bases du modèle économique:

- accueil, conseil, accompagnement
- réception des dons de véhicules
- vente de véhicules d'occasion à un public à faibles ressources
- entretien et réparation de véhicules

Une structure *Solidarauto* peut développer d'autres activités favorisant la mobilité de publics en recherche d'autonomie, soit seul, soit en partenariat, comme par exemple :

- Actions apprenantes, éducation, sensibilisation, initiation
- Location
- Covoiturage



- Conduite accompagnée
- Garage connexe, en relais livraison-réparation ou pour des autoréparations
- Plateforme de mobilité, activité d'aide à la mobilité
- Casse, démantèlement, dépollution
- Self-garage
- Auto-école sociale

### 2. Les engagements des structures Solidarauto

L'engagement premier d'une structure Solidarauto est de poursuivre sa mission d'aide à la mobilité, et de faire vivre concrètement l'esprit initial de solidarité dans ce champ spécifique.

#### Vis-à-vis des clients

- Accueillir tout public
- Réserver prioritairement l'accès aux services du garage aux personnes ayant des difficultés sociales ou économiques
- Proposer des tarifs différenciés suivant les revenus, en utilisant comme base pour les définir une référence transparente et connue du grand public (quotient familial par exemple)
- Ecouter les clients, les conseiller
- Favoriser les actions d'échange et de solidarité entre les clients, leur participation plus généralement à la structure Solidarauto (par une adhésion, un bénévolat possible...)
- Rechercher la qualité de la prestation globale en termes de relations humaines (la qualité de l'accueil
  et de l'écoute ainsi que la transparence de l'information) et de réalisation de la prestation
  technique (les délais de réalisation des réparations, la qualité de la prestation technique, la
  recherche d'une solution la plus économique et la plus fiable, l'alignement a minima de la garantie
  sur les obligations légales)
- Assurer une maîtrise de l'exploitation permettant des prix aussi bas que possible
- Eveiller à la solidarité et à une économie sociale et solidaire
- Accompagner les clients dans la recherche de la meilleure solution de mobilité et dans le financement de celle-ci dans le cas où il s'agit d'une prestation délivrée par le garage

#### Vis-à-vis des salariés

- Adhérer à la convention collective du commerce et de la réparation de l'automobile du 15/01/1981
- Etablir un règlement intérieur et le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Favoriser la participation des salariés aux instances de concertation et à la vie du garage
- Accompagner, lorsque le garage est un support pour l'insertion par l'activité économique, les salariés en insertion tant sur un plan professionnel que social
- Sensibiliser aux objectifs de la structure et à la présente Charte

### Vis-à-vis du territoire

- Se positionner comme un acteur de l'économie sociale et solidaire du territoire en partenariat avec les associations, les entreprises et les collectivités locales dans la perspective d'un accompagnement global et de la mobilité pour tous (mobilité inclusive). A cet égard, le garage est invité à s'inscrire dans la dynamique territoriale si elle formalisée (MOB In, plateforme de mobilité départementale) ou à l'inciter/la créer
- Favoriser les coopérations sur le territoire, notamment par le soutien d'initiatives mobilité de collectivités locales ou la réponse à des besoins d'associations : location de voitures, de minibus ou camionnettes de déménagement...



- Se positionner et agir comme un acteur du développement durable avec un souci écologique responsable (économie circulaire, recyclage, limitation de la pollution par les gaz d'échappements et les huiles, les déchets toxiques...).
- Le garage Solidarauto s'engage à accueillir un représentant de la délégation du Secours Catholique au sein de son Conseil d'Administration

#### Vis-à-vis des bénévoles de la structure

- Favoriser le bénévolat au sein de la structure (communication, accueil des dons de voiture, conseils en atelier,
- Promouvoir le renouvellement des bénévoles engagés dans la structure, en particulier en fixant des limites de renouvellement aux mandats des administrateurs
- Valoriser l'engagement bénévole
- Favoriser le développement du bénévolat pour les clients ou anciens clients du garage

#### Vis-à-vis des donateurs

- Proposer le reçu fiscal suivant les règles définies localement avec l'administration fiscale, dès réception du don
- Sécuriser l'abandon de propriété du donateur (carte grise délivrée par le garage solidaire)
- Garantir que le don soit affecté à des personnes à faibles ressources (ie dont le montant du critère retenu pour mesurer le niveau de ressources est inférieur à un montant déterminé)

#### Vis-à-vis de la Fédération

- Respecter l'esprit et les engagements de la présente Charte
- Développer une communication homogène et cohérente entre les membres de la Fédération
- Garantir la respectabilité et la notoriété de la marque, participer à sa diffusion et à sa promotion
- Contribuer au travail de partage de l'expérience et des bonnes pratiques et participer à la vie de la Fédération en contribuant à son animation, à des rencontres nationales ou thématiques
- Privilégier l'harmonisation des outils de gestion communs aux autres membres de la Fédération
- Définir et respecter des aires de collecte de dons de voitures
- S'engager à provoquer des procédures de contrôle de qualité régulièrement et/ou conformément aux préconisations de la Fédération
- Faire profiter la Fédération de contacts commerciaux, opportunités, propositions de réductions de la part de fournisseurs ou prestataires pouvant concerner ou intéresser les autres membres Solidarauto
- Faire bénéficier la Fédération de solutions de financement par dons ou mécénat d'entreprises, lorsqu' une opportunité se présente.

#### 3. Les engagements du Secours Catholique

Le Secours Catholique est à l'initiative de la création des deux premiers garages Solidarauto. Il est aussi propriétaire de la marque et président statutaire de la Fédération. A ce double titre, il tient une place singulière dans l'histoire des Solidarauto, et à un rôle actif dans le développement de la Fédération.

Au niveau national, le Secours Catholique s'engage à:

- assurer une promotion active de Solidarauto auprès de ses délégations, incitant celles qui le souhaitent à s'engager dans la phase de montage de projet.
- relayer auprès de la Fédération Solidarauto les informations ou sollicitations relevant généralement de la mobilité.



- Poursuivre son rôle de facilitateur dans le développement de la Fédération : participation au financement de fonctionnement, communication autour de la marque, relais des appels aux dons auprès des adhérents SCCF.
- Assurer le maintien des droits de propriété de la marque.
- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement de la fédération

Au niveau local, les délégations sont invitées à relayer ce lien en :

- Participant au montage d'un projet (au minimum en échangeant un avis éclairé sur la pertinence du projet avec la Fédération lors de la phase de candidature)
- Participant à la gouvernance des garages Solidarauto (par une présence au Conseil d'Administration)
- Construisant, avec le garage des partenariats ou actions liées à la mobilité

### 4. Repères de gouvernance et d'organisation

La Fédération Solidarauto, association 1901, a été créée le 1 décembre 2017 par le Secours Catholique, Solidarauto 38 et Solidarauto 49. Elle regroupe les associations ayant signé la présente Charte et admises comme membres par la Fédération. Ses statuts prévoient une gouvernance participative.

La marque Solidarauto est la propriété du Secours Catholique qui concède à des structures un droit de licence renouvelable et gratuit sur l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Fédération qui statue au regard de différents critères relatifs notamment à la dimension sociale et solidaire du projet ; à la viabilité du business plan ; à l'engagement du respect de la Charte Solidarauto ; à la conformité des infrastructures et au respect des réglementations en vigueur.

En cas de non-respect du Contrat de licence de marque, le droit d'utilisation sera retiré dans le respect de la procédure précisée dans le contrat de licence

La Fédération est bâtie sur un principe de subsidiarité. Elle peut s'emparer de tout sujet dans le cadre de sa mission définie par les statuts, dans la limite de sa capacité à en assurer la charge. On peut néanmoins distinguer quelques points relatifs à ses attributions :

- la gestion de la marque (avec un rôle particulier revenant, à ce sujet, au propriétaire). Le Secours
  Catholique pourra refuser d'attribuer la marque Solidarauto à un candidat dans le cas particulier
  où la délégation locale du Secours Catholique Caritas France émettrait un avis défavorable
  motivé et sérieux manifestant les risques d'intégrité de l'association SCCF.
- la définition du cadre de communication (charte graphique, site internet, stratégie de communication auprès de grands comptes, contacts médias nationaux...) et la gestion de cette communication au niveau national
- l'animation du partage d'expériences et d'outils de pilotage ou de gestion
- le lien privilégié avec certains mécènes ou fondations à dimension nationale
- l'accompagnement des projets en phase de parrainage et des nouveaux entrants (transfert de compétences, conseil, aide au montage...)



- la recherche de fournisseurs et prestataires susceptibles de proposer des conditions commerciales favorables à l'ensemble des structures Solidarauto.

### 5. <u>Les modes de développement de la Fédération</u>

La FédérationSolidarauto est un réseau ouvert. Nous identifions 3 types de prises de contact :

- le premier est celui qui part d'une délégation du Secours Catholique souhaitant créer un garage Solidarauto sur son territoire. C'est le mode historique qui a prévalu à la constitution des entités d'Angers et de Grenoble. Dans ce cas, la délégation prend directement contact avec ses correspondants au Siège national du Secours Catholique et avec la Fédération Solidarauto Solidarauto avant de passer en mode projet.
- le deuxième est celui d'un porteur de projet autre qu'une délégation du Secours Catholique (collectivité locale, association existante...). Dans ce cas, la prise de contact avec la Fédération Solidarauto débouche sur une invitation à rencontrer la délégation locale du SCCF concernée, qui est par ailleurs informée de cette initiative. Celle-ci, en fonction de ses moyens, de ses priorités, de son intérêt pour le projet, mais aussi au regard des éventuels demandes ou besoins du porteur de projet, peut choisir d'y participer ou non; ou encore de définir des modalités de partenariat formalisées par une convention. Le niveau d'implication de la délégation du Secours Catholique, qui peut être très variable d'un territoire à l'autre, n'a pas d'incidence sur la décision d'admission dans la Fédération.
- le troisième est celui de collectivités ou structures existantes de l'ESS (garages associatifs, plateforme mobilité...), proches du concept de Solidarauto ou voulant développer une activité de mobilité dans cet esprit. On retrouve dans ce cas le même processus que pour le second point.

Dans tous les cas, le chargé de mission pour le développement du réseau est un acteur essentiel de l'accompagnement des projets.

L'admission au stade de parrainage, puis à la qualité de membre de la Fédération se déroule selon un processus défini par des notes de procédure incluses dans le règlement interne de la Fédération. Ces notes peuvent être communiquées aux porteurs de projet sur simple demande.

### 6. <u>Les éléments de communication</u>

La politique de communication du réseau sera définie par le conseil d'administration de la Fédération.

Les membres de la Fédération sont autorisés à communiquer en respectant le contenu et les principes de la présente Charte et des messages élaborés au sein du réseau.

Toute action de communication visant la Marque Solidarauto relève de la responsabilité du Secours Catholique propriétaire de la marque.



## 7. Les aspects financiers

La marque SOLIDARAUTO est donnée à titre gratuit.

Le montant de l'adhésion à la Fédération est fixé chaque année, lors de son Assemblée Générale.

Tout soutien ou collaboration financière entre les membres ou entre l'association Fédération Solidarauto et un de ses membres est le fruit d'une négociation entre les parties concernées et fait l'objet d'une convention ad hoc.